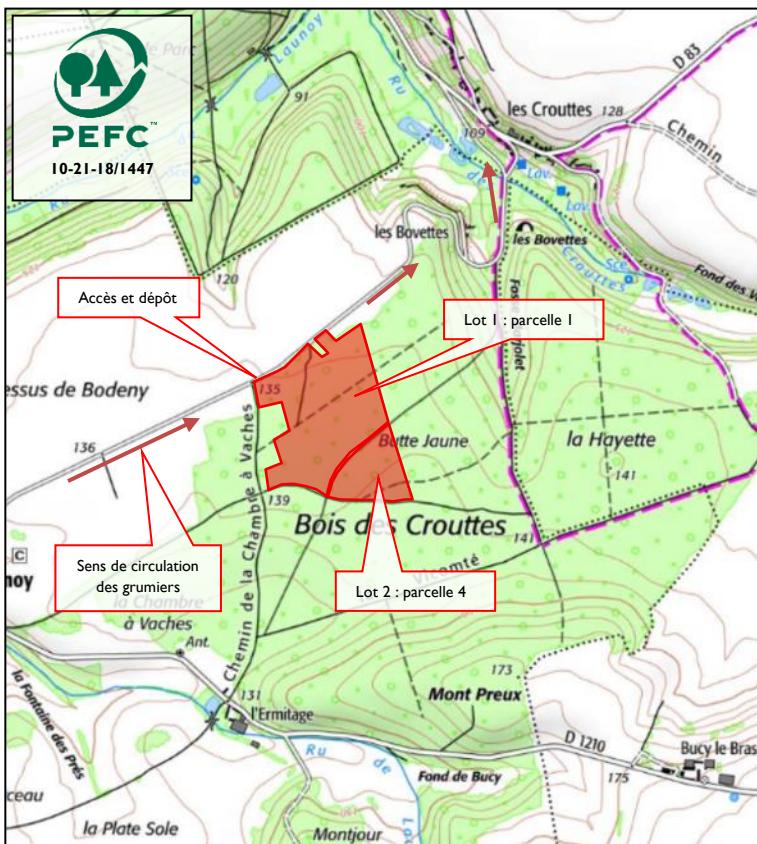


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire
Certification
Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

Consorts Allavoine-Wibaux
PEFC : 10-21-18/1447
Aisne (02)
Soissons Sud
Arcy Sainte Restitue
Bois des Crouttes
Longitude : 3,418641°
Latitude : 49,269118°

Mairie de Launoy

Essence principale

Chêne - Divers

Volume présumé

276 m3

Nombre d'arbres

174

Volume moyen

1.6 m3

Nature coupe

Coupe d'amélioration

Parcelles PSG

1 et 4

Surface

20 hectares environ

Limites

Chemins/peinture/route

Marquage

Un flachis CGB au pied et des ronds de peinture au corps

Réserves

Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture

Visite

Se reporter au plan ci-contre

Suivi de coupe

Boris LEDUC (06 86 23 09 38)

Expert Forestier

Maxime MINOTTE (sas CEGEB)

68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-sur-Aisne

Mob : 06 11 96 94 38 – Tél : 03 44 85 76 60

Mel : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB

Conditions particulières du 22 décembre 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne	4	16	1	25	21	23	21	8	4	5	1		129	210	1.6	
	Chêne déclassé			6	2	2	1							11	13	1.2	
	Hêtre										1	1		2	5	2.5	
	Merisier	1	1											2	2	1	
2	Chêne			3	9	4	2	1	1					20	37	1.9	
	Chêne déclassé					1								1	2	2	
	Hêtre										1			1	3	3	
	Robinier	4	2	2										8	4		
<i>Observations :</i>															174	276	1.6

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation entre début octobre et fin février / Interdiction de circuler à charge sur le chemin des Crouttes au niveau de l'ancienne église et de la Mairie de Launoy. Sens de circulation à respecter pour les grumiers.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre. Attention aux chemins ruraux.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : Voir le plan ci-dessus (confirmé par le propriétaire)

Délai d'exploitation : 20 septembre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.06.2026

40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.09.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

